BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 3 décembre 2018 portant délégation de signature (Office français de l'immigration et de l'intégration)

NOR: INTV1832830S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L.744-3 et L.744-9;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier);

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1er

Délégation est donnée aux auditrices asile contractuelles, ci-après désignées, à l'effet de signer les offres de prise en charge précisant les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile, ainsi que les bons de transport permettant à ces derniers de rejoindre leur hébergement:

1º À la direction territoriale de Dijon:

Mme Ophélie Mairet, jusqu'au 31 août 2019 inclus.

- 2° À la direction territoriale de Montrouge:
 - a) Mme Sophie Tuffrau;
 - b) Mme Valentine Vergnoux, jusqu'au 31 août 2019 inclus.
- 3º À la direction territoriale de Paris:

Mme Louisa Louahchi.

- 4° À la direction territoriale de Reims:
 - a) Mme Laëtitia Cambon, jusqu'au 15 décembre 2019 inclus;
 - b) Mme Shirley Bouchez, jusqu'au 31 décembre 2019 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 décembre 2018.

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, D. Leschi